

BULLETIN MUNICIPAL ALLEMAGNE-EN-PROVENCE

Édition décembre 2025



Directeur de la publication : Alex PIANETTI

Rédaction : Alex PIANETTI, Alexandra MARINIER, Christine MILLIER, Victor BANON.

Prière de ne pas jeter sur la voie publique

Sommaire

Le mot du Maire	3 à 4
Vie de la commune	5 à 21
Nouveau sur la commune	22
Les associations	23 à 28
Histoire	29 à 35
Recette	36
Jeux adultes et enfants	37 à 38
Etat Civil	39
Infos pratiques	40

RAPPEL :

Les comptes-rendus des conseils municipaux sont affichés en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune.

Bulletin édité le 11 décembre 2025 pour impression et distribution courant décembre, informations non contractuelles et susceptibles d'avoir changées.



Le mot du Maire

Chères Allemandiennes, Chers Allemaniens,

L'année 2025 se termine et cet édit sera le dernier du mandat puisque des élections municipales se tiendront au mois de mars 2026 avec d'ailleurs un changement du mode de scrutin pour notre commune.

Au niveau national le plus grand flou règne depuis plus de six mois à l'assemblée nationale et lorsque vous lirez cet édit il n'est pas sûr qu'un budget eût été voté. Cela laisserait dans le désarroi le plus total les français d'une part puisqu'impactant les impôts, les retraites et les aides sociales entre autres, mais aussi les décisions budgétaires pour notre commune.

Au niveau communal vous trouverez par ailleurs un article sur les travaux concernant le maillage du réseau d'eau et la réfection du réseau d'assainissement qui ont débuté en septembre et se poursuivront en 2026, conditionnant l'aménagement des trottoirs au croisement du centre du village à la charge du département et l'aménagement de l'entrée-sortie du parking « Petit » pour la commune. Je tiens ici à remercier les administrés et les automobilistes de leur patience et compréhension pour la gêne occasionnée par les différentes circulations alternées mises en place. Les travaux de la « mine » située au bout de la rue du presbytère et alimentant notre fontaine sont terminés. En effet celle-ci risquait de s'effondrer. Les travaux ont donc consisté à la canaliser en sous-terrain. Les travaux de la tranche 3 de l'église (peinture, électricité et divers) sont en cours et une pause sera faite pour laisser place à l'installation de la crèche de Noël dont je remercie au passage les bénévoles pour leur dévouement. Ils reprendront au mois de janvier.

Obligation de la DLVA, des PAV (Points d'Apports Volontaires) sont installés depuis octobre avec la suppression des bacs verts. Je sais que cela peut gêner certains mais cette mise en place est nécessaire afin de trier plus et de ce fait faire baisser le coût de l'enfouissement pour aller vers une taxe d'ordures ménagères non plus adossée uniquement sur la taxe foncière mais sur une taxe incitative au tri.

Cet été a été aussi marqué par deux événements qui auraient pu être dramatiques. D'une part un incendie dans un vallon bordant la plaine de « Barbaro », maîtrisé grâce à l'intervention de deux canadiens et un hélicoptère bombardier d'eau, d'autre part mais aussi celle des propriétaires riverains, les bénévoles et tous ceux qui ont prêté mains fortes, que je remercie pour leur courage et leur engagement, cet incendie menaçant un hangar agricole et la ferme de « Rafini ».

Mais beaucoup plus grave aurait pu être la chute d'un arbre sur le pont de Valensole le 23 Août, arbre au tronc énorme, car ce soir-là se déroulait une soirée sur la place du 16 Juin et des piétons avaient emprunté ce pont dix minutes avant. La Direction Départementale des Territoires est intervenue pour aider notre employé communal et la route fut dégagée vers trois heures du matin.

Revenons à plus réjouissant. Le 13 novembre le jury du conseil régional, après deux visites du village, a octroyé à notre village une première fleur dans le cadre de « Villages Fleuris ». Cela vient récompenser nos services techniques que je remercie mais comme vous pourrez l'apprécier par ailleurs, cette fleur n'est pas basée uniquement sur le fleurissement mais sur d'autres critères. Hormis les grandes villes, très peu de villages obtiennent cette fleur dans les Alpes de Haute Provence.

La période de réserve électorale, débutée le 1^{er} septembre, ne m'autorise pas de faire de projection mais sachez que nous allons remplacer le Toboggan du jeu d'enfants, commandé en décembre mais livré en janvier.

Ainsi se termine ce mandat de six années. J'ai été très honoré de conduire à la tête du conseil municipal la vie de notre commune. Tout n'a pas été parfait, loin de là et je ne me défausserai pas à trouver des excuses malgré les difficultés rencontrées et ce dans tous les domaines. Je tiens ici à remercier tous mes conseillers et conseillères qui ont donné de leur temps pour m'aider dans cette mission et je remercie encore tous ceux qui m'ont fait confiance : j'en suis très honoré et redevable. Vous trouverez par ailleurs le bilan de notre mandat dans ces lignes principales. Je vous donne rendez-vous pour la dernière cérémonie des vœux du mandat qui aura lieu le 26 janvier.

Dans l'attente je vous souhaite à tous, au nom de mon conseil municipal de passer de bonnes fêtes de fin d'année, de prendre soin de vous et de vos proches.

A l'an que Ven

Bonne lecture.

Votre Maire

Alex PIANETTI



Vie de la commune

Travaux : Sécurisation de la mine

En ce mois de septembre, les travaux de sécurisation de la mine située au bout de la rue du presbytère ont été effectués. En effet jusqu'à présent la source qui alimente notre fontaine était canalisée à partir d'une mine située au bout de la rue du presbytère. Or depuis de nombreuses années, celle-ci avait tendance à s'écrouler en obstruant la conduite de prise d'eau et le curage de celle-ci était devenu dangereux par le risque d'effondrement pendant ce curage. Il a donc été procédé à la mise à l'air de celle-ci afin de sécuriser l'arrivée d'eau par une buse reliée à la prise d'eau et un regard de visite avant de refermer le tout par un remblaiement.



Travaux : Maillage réseau alimentation eau

Depuis le mois de septembre, d'importants travaux ont été réalisés par la régie de l'eau de l'agglomération afin d'effectuer un maillage sur le réseau d'alimentation d'eau afin de sécuriser celui-ci depuis notre puits de captage des Moulières. Dans un premier temps la conduite située sur le chemin des Moulières a été prolongée jusqu'à la conduite de la route de Valensole et une conduite nouvelle a été installée du bas de la place du 16 juin jusqu'au croisement de Saint-Martin-de-Brômes / Esparron-de-Verdon en passant sous le parking « petit ». D'autre part un maillage sur la conduite passant sur la RD952 au niveau de la rue des écoles a été effectué afin d'isoler la conduite passant de l'autre côté de la route devenue vétuste. Afin que tout le réseau soit correctement traité la centrale de chloration a été déplacée du château d'eau de Saint-Marc à la source du puits des Moulières. Ces travaux sont totalement financés par la régie des eaux de l'agglomération. Les travaux de réfection de la chaussée seront pris en charge par le département. L'aménagement de la sortie du parking « petit » à la charge de la commune mais largement subventionné devrait suivre.



Bilan mandat - Réalisations 2020-2025

2020

- ⇒ Prescription du PLU
- ⇒ Remplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération
- ⇒ Réalisation de 3 aires de croisement chemin de Saint-Véran
- ⇒ Finalisation du colombarium
- ⇒ Rajout d'une colonne enterrée au bas de la place du 16 juin
- ⇒ Remplacement de la clôture de l'aire de jeux d'enfants et jeu de boules
- ⇒ Passage en LED de l'éclairage à la mairie et à l'école
- ⇒ Réfection en peinture à la chapelle Saint-Marc
- ⇒ Habillage des cassettes de climatisation (Foyer rural - Syndicat d'initiative)
- ⇒ Changement des 3 panneaux d'information
- ⇒ Changement du chauffage à la Maison des produits de pays pour économie d'énergie
- ⇒ Remise en état du chemin de la Trinité

2021

- ⇒ Mise en place de caméras de vidéoprotection
- ⇒ Traçage au sol sur la RD952
- ⇒ Mise en place d'un nouveau point d'apport d'ordures au City stade
- ⇒ Réfection du réseau d'eau et d'assainissement rue Marcel Amiel
- ⇒ Création du site internet de la commune et de la page Facebook
- ⇒ Changement du tourniquet du jeu d'enfants
- ⇒ Mise en place d'une table de pique-nique et d'une table de ping-pong au city stade
- ⇒ Pose d'un portail et d'une clôture au hangar municipal
- ⇒ Pose d'un rack à vélos place de Verdun
- ⇒ Achat d'un tracteur, épareuse, broyeur, distributeur de sel, lame
- ⇒ Renouvellement des contrats de photocopieurs
- ⇒ Pose d'une grille en fer forgé à l'entrée de l'église
- ⇒ Création d'un pluvial chemin Notre-Dame-des-Grâces
- ⇒ Amélioration du pluvial rue Félix Arnoux

2022

- ⇒ Réfection du parking du foyer rural
- ⇒ Réfection du réseau d'eau et d'assainissement rue Maurice Favier
- ⇒ Pose de deux bornes à incendie chemin de Saint-Véran
- ⇒ Continuation de la réfection de l'église
- ⇒ Sécurisation du chemin de Rompe-Cuou
- ⇒ Réfection étanchéité du préau de l'école
- ⇒ Mise en place du RIFSEEP pour les employés communaux
- ⇒ Mise aux normes PMR de l'arrêt de bus
- ⇒ Changement des garde-corps sur le pont de Valensole
- ⇒ Réfection du mur du canal longeant le Tartavel
- ⇒ Renforcement de la ligne électrique extérieure au foyer rural
- ⇒ Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde
- ⇒ Mise en place de l'aide financière pour le centre aéré

2023

- ⇒ Achat d'un compresseur
- ⇒ Réfection de la peinture d'un logement communal
- ⇒ Peinture des jeux d'enfants
- ⇒ Achat d'un petit jardin
- ⇒ Achats de terrains pour régularisation du parking école
- ⇒ Changement du système de sonnerie de la cloche
- ⇒ Achat de parcelles forestières
- ⇒ Achat de tables (Foyer rural)
- ⇒ Mise en place de l'aide financière pour le transport scolaire
- ⇒ Réfection du chemin des plaines
- ⇒ Nouvelle tranche église (Autel + Chauffage)
- ⇒ Reconduction de l'aide financière pour le centre aéré
- ⇒ Réfection de la soufflerie de la cantine
- ⇒ Signature d'une promesse de bail avec ENGIE
- ⇒ Création d'un pluvial sur le chemin Saint-Véran
- ⇒ Réparation de la centrale de traitement de l'air à l'école
- ⇒ Récupération de parcelles des Biens Vacants et Sans Maîtres
- ⇒ Déplacement du coffret EDF à la maison des produits du pays
- ⇒ Premier feu d'artifice

2024

- ⇒ Réfection de bancs
- ⇒ Rajout d'une caméra à l'école
- ⇒ Externalisation du ménage par contrat avec une société
- ⇒ Réfection du mur du cimetière
- ⇒ Pose d'un panneau d'information touristique sur le sentier Saint-Marc
- ⇒ Rajout de panneaux de signalisation
- ⇒ Mise en place d'un arrêt de bus à Saint-Antoine
- ⇒ Renforcement de la ligne électrique Saint-Véran
- ⇒ Reconstitution du financement du centre aéré et du transport scolaire
- ⇒ Mise en place du compostage collectif
- ⇒ Changement d'une borne incendie chemin de Tiran
- ⇒ Renégociation d'un bail avec société Elsa
- ⇒ Achat de nouvelles illuminations de Noël
- ⇒ Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel pour les agents

2025

- ⇒ Restauration de la fontaine place de Verdun
- ⇒ Travaux de sécurisation de la « mine » rue du presbytère
- ⇒ Travaux de maillage pour le renforcement du réseau d'eau
- ⇒ Travaux de réfection du réseau d'assainissement
- ⇒ Début des travaux à l'entrée du parking « petit »
- ⇒ Mise en place des Points d'Apport Volontaire
- ⇒ Achat d'un camion pour le service technique
- ⇒ Mise en place d'un portail et de deux grilles à l'école
- ⇒ Réfection complète de la pelouse de la cour de l'école
- ⇒ Achats de petits jardins
- ⇒ Participation financière à la mutuelle santé des employés (mesure obligatoire)
- ⇒ Signature d'une convention avec la société de chasse
- ⇒ Signature d'un nouveau bail avec l'association du stand de tir
- ⇒ Nouvelle tranche à l'église (peinture + électricité)
- ⇒ Commande d'un toboggan et d'un jeu pour le jardin d'enfants (livraison 2026)

Elections Municipales : Nouveau mode de scrutin

M A R S 2 0 2 6

L U N .	M A R .	M E R .	J E U .	V E N .	S A M .	D I M .
2 9	3 10	4 11	5 12	6 13	7 14	1 8 15/ 1ER TOUR
16	17	18	19	20	21	22/ 2ème TOUR
23 30	24 31	25	26	27	28	29

Le 15 mars 2026 auront lieu les élections municipales. Fin mai la loi visant à harmoniser le mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants est parue au Journal Officiel après avoir été déclarée conforme à la constitution.

Jusqu'à présent les communes de moins de 1000 habitants appliquaient un mode de scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Les candidats pouvaient se présenter individuellement ou en groupes. De plus, les électeurs avaient la faculté de panacher les bulletins en rayant ou en ajoutant des noms.

Ce qui change en 2026 :

Les communes de moins de 1000 habitants sont soumises au scrutin de liste proportionnel avec prime majoritaire. La liste qui obtient la majorité des suffrages exprimés se voit attribuer la moitié du nombre de sièges à pourvoir, les sièges restants étant répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Il n'y a plus de possibilité de panachage (rayer ou rajouter des noms sur le bulletin de vote). Les électeurs devront choisir une liste entière, sans modification possible du bulletin. ***Les bulletins panachés seront invalides.***

L'autre nouveauté introduite par cette réforme est **l'obligation de parité entre les femmes et les hommes** et la composition des listes doit respecter une alternance stricte entre candidats de sexe différent.

Le maire restera élu selon les mêmes modalités qu'auparavant : L'élection municipale désigne les conseillers municipaux, et ce sont eux qui, à l'issue du scrutin, élisent le maire et ses adjoints.

Malgré la suppression du panachage ***il est important de venir voter*** et ce pour plusieurs raisons : D'une part le droit de vote a été obtenu par nos aïeux après de longues luttes et il est de notre devoir que ce droit perdure. D'autre part le nombre de suffrages exprimés reste d'une importance car celui-ci est pris en compte indirectement pour analyser le niveau de participation républicaine de la population pouvant influencer certaines décisions envers la commune.

Village Fleuri : Première fleur

Le 13 novembre le Conseil Régional a octroyé à notre commune une première fleur dans le cadre du programme « Villes et Villages fleuris » et ce après deux visites du jury courant octobre. Cette distinction vient récompenser notre commune pour l'effort qu'elle fait dans le fleurissement mais celui-ci, bien qu'étant le critère le plus important, n'est pas le seul à être pris en compte avec notamment des critères qui concernent le développement durable, la qualité de vie en rapport avec certains équipements et aménagements ou actions.

Pour notre commune les éléments qui ont été pris en compte pour l'attribution de cette première fleur ont été les suivants :

-  Le fleurissement
-  La végétalisation du toit-terrasse de l'école
-  La désartificialisation de la cour de l'école avec la pelouse
-  L'étude d'économie d'eau dans les bâtiments communaux
-  Le city stade
-  L'aire de jeux d'enfants
-  L'existence d'un poumon vert avec nos petits jardins
-  L'aide au transport scolaire pour réduire les transports particuliers
-  La vidéoprotection pour minimiser les incivilités
-  La présence d'un composteur collectif
-  La mise en place de Points d'Apports Volontaires pour valoriser le tri
-  Certains équipements du service technique



AIDE AU TRANSPORT SCOLAIRE 2025/2026



Le Conseil Municipal apporte une nouvelle fois une aide de 60 % aux familles résidentes du village dont les enfants empruntent les transports scolaires DLVAgglo :

- 30 € pour les élèves du primaire
- 36 € pour les collégiens et lycéens

Pour bénéficier de cette aide, les familles sont invitées à se présenter en Mairie

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- Certificat de scolarité
- RIB
- Justificatif de paiement du transport DLVAgglo 2025/2026

📍 Mairie d'Allemagne-en-Provence

☎ 04.92.77.43.10 ✉ mairie@allemagne04.com



Cérémonie du 11 novembre 2025



La date du 11 novembre sera toujours une date où nous nous rassemblerons pour honorer la mémoire de celles et ceux qui ont donné leur vie lors de la Première Guerre mondiale. Nous rendons hommage aux soldats tombés au combat, aux civils éprouvés, aux familles brisées, et à toute une génération marquée à jamais par la violence d'un conflit qui bouleversa le monde, et qui aujourd'hui encore éprouve certains pays.

Il y a plus d'un siècle, dans les tranchées, des millions d'hommes ont affronté la peur, la souffrance et l'inconnu. Ils ont tenu, souvent au prix de leur jeunesse et de leur vie. Leur courage, leur dévouement et leur sacrifice sont aujourd'hui encore un appel à la paix et à la vigilance.

Le 11 novembre n'est pas seulement un jour de mémoire ; c'est un héritage.

Nous nous souvenons pour comprendre d'où nous venons.

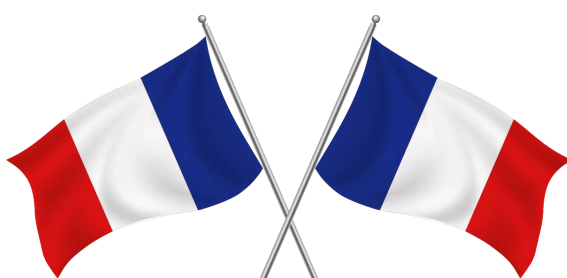
Nous nous souvenons pour préserver la paix qui doit nous unir.

Nous nous souvenons pour transmettre aux générations futures les valeurs de liberté, de solidarité et de fraternité.

En déposant cette gerbe, en observant ce moment de silence, nous affirmons que le sacrifice de ces femmes et de ces hommes ne sera jamais oublié.

Leurs noms, gravés sur les monuments de nos villes et de nos villages, continuent de résonner comme un rappel de notre histoire commune.

Que leur mémoire vive, et qu'elle nous inspire chaque jour à construire un monde plus juste .



Pour comprendre encore un peu plus, passons en revue les symboles souvent présents sur les monuments et notamment sur le nôtre :

L'aigle au sommet



Interprétation possible : L'aigle est utilisé comme symbole de force, de courage et de vigilance.

La palme et la couronne de chêne et de laurier



Ces éléments végétaux sont très fréquents :

Palme : symbole de **gloire éternelle** et de **sacrifice héroïque**.

Laurier : représente la **victoire**.

Chêne : évoque la **force** et la **pérennité**.

Ensemble, ils expriment la reconnaissance et la mémoire éternelle du courage des combattants.

La croix avec les épées croisées



Il s'agit de la **Croix de guerre 1914-1918**, une décoration militaire française créée en 1915.

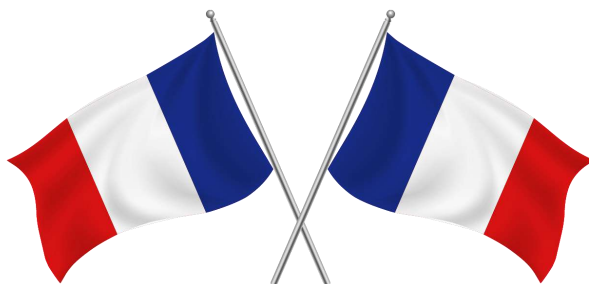
Elle récompense les soldats ou les unités ayant fait preuve de **bravoure au combat**. Les deux épées croisées symbolisent la **valeur militaire** et la **défense armée**.

Le casque et les armes sur la plaque inférieure



Le **casque Adrian** est le casque porté par les soldats français pendant la Grande Guerre.

Il est souvent représenté posé sur des armes ou sur une couronne de laurier : il symbolise à la fois la **guerre** et le **courage du soldat tombé**.



LA PLACE DE VERDUN

ALLEMAGNE-EN-PROVENCE



La place centrale du village, qui porte aujourd'hui le nom de « Place de Verdun », est embellie par une fontaine monumentale construite en 1847. Cette fontaine est à rapprocher de constructions édifiées à des dates similaires, telles que la fontaine de la Colonne, dans la ville toute proche de Riez (1829), ou celle de la place Bellegarde, à Aix-en-Provence (1849). Ces deux dernières sont l'œuvre d'Alphonse Beisson.



Portanier, 1893



Fontaine-abreuvoir, début XX^e siècle

La fontaine monumentale

Le propriétaire du château, le marquis Amédée de Ripert-Mondol, joue un rôle important dans la création du monument. Possesseur des sources situées près de l'église, il fait don de leurs eaux à la communauté villageoise afin d'alimenter la nouvelle fontaine. Sa plus ancienne représentation connue figure sur une peinture à l'huile du peintre Portanier, datée de 1899. L'eau se déverse dans un bassin en pierre de forme octogonale, à partir de quatre canons. Le bloc central supporte une colonne lisse surmontée d'un chapiteau toscan, au-dessus duquel trône un ouvrage de ferronnerie en forme de lyre, support probable d'un système d'éclairage au gaz.

En 1925 au plus tard, un nouveau système est installé, assurément relié au réseau électrique.

Le chapiteau sommital disparaît pendant l'entre-deux-guerres. Plus tard, dans les années 1960, un vase Médicis en bronze lui est substitué.

En 2025, lors de la restauration complète du monument, le chapiteau toscan est restitué.

La fontaine-abreuvoir

Sur une série de documents de la fin du XIX^e siècle, la grande fontaine est associée à une fontaine plus modeste, située en bordure de la route de Riez. L'eau qui s'écoule du fût se déverse dans une auge en pierre. Cette fontaine disparaît au début du XX^e siècle.



Une action collective

En 2023, la commune souhaite mettre en place une action de restauration portant sur la fontaine située devant la mairie, afin de lui rendre sa splendeur. Accompagnés techniquement par le Parc naturel régional du Verdon, la municipalité a réussi son pari grâce aux financements publics de la Région-Sud (40%), du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence (16%) et de la Direction régionale des affaires culturelles - DRAC (24%), complétés par l'apport de la commune (20%).



Fontaine d'écappiols, 1950

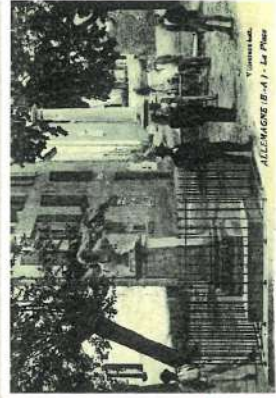


Fontaine électrique, 1945

Le monument du docteur Prosper Allemand

Ce monument est inauguré le 6 septembre 1909. Il s'agit d'un buste en bronze, posé sur un socle imposant, à l'emplacement de la fontaine-abreuvoir. Prosper Allemand (1815-1901) est maire de Riez et conseiller général du département des Basses-Alpes, puis député et sénateur. Il est surtout un farouche opposant au coup d'État du 2 décembre 1851 et, jusqu'à sa mort, un républicain convaincu.

Le buste est enlevé en 1942 par les troupes allemandes pour être fondu. Le socle, tout d'abord mis à l'écart, a été redressé en 2012 et il se trouve désormais un peu plus haut dans la rue Maurice Favier.



Scène villageoise vers 1910



ALPES DE HAUTE
PROVENCE
LE DÉPARTEMENT

REGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR



Label "employeur de sapeurs-pompiers volontaires"



Le label d'"employeur partenaire des sapeurs-pompiers" est un témoignage de reconnaissance à l'égard des employeurs de sapeurs-pompiers volontaires qui soutiennent la politique du volontariat des sapeurs-pompiers. Il peut être attribué pour une durée de 3 ans aux employeurs, publics et privés, ayant signé une convention en faveur des sapeurs-pompiers volontaires prévoyant un nombre annuel minimum de 8 jours ouvrés d'autorisation d'absence sur le temps de travail du salarié.

L'employeur lauréat pourra :

- utiliser le logo "employeur partenaire des sapeurs-pompiers" pendant la durée de validité du label, notamment dans ses supports de communication et sur ses réseaux sociaux
- faire état de son soutien aux sapeurs-pompiers volontaires dans sa déclaration de performance extra-financière pour une prise en compte au titre de la responsabilité sociale des entreprises
- valoriser cette distinction dans le cadre des marchés public.

Références

- ▶ Article L723-11 du code de la sécurité intérieure.
- ▶ Décret n° 2022-1116 du 4 août 2022 fixant les conditions d'attribution du label "employeur partenaire des sapeurs-pompiers"

Exonération de charges sociales pour les employeurs

Une réduction des cotisations, contributions et prélèvements sociaux est prévue pour les employeurs de SPV :

- sur les rémunérations ou les gains inférieurs à 1,6 SMIC
- et
- ayant effectué au moins une mission opérationnelle dans l'année, dans le cadre de chacun de ses contrats de travail

Le montant maximum de cette exonération est de 2 000 euros par an et par SPV, dans la limite d'un montant annuel de 10 000 euros.

Cette réduction, applicable jusqu'au 31 décembre 2026, concerne :

- les salariés de droit privé recrutés entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2026 lorsque ceux-ci sont déjà engagés comme sapeurs-pompiers volontaires au moment de leur recrutement
- ou
- ceux faisant déjà partie des effectifs de l'employeur et devenant sapeurs-pompiers volontaires pour la première fois entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2026

Le bénéfice de la réduction est subordonné à la délivrance d'une attestation fournie par le SDIS.

Référence

- ▶ Article 52 de la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie

Favoriser le volontariat,
c'est également participer à
la vie locale comme acteur
solidaire, en préservant le tissu
social et le réseau d'entraide
de la commune.



Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer
Direction des sapeurs-pompiers/sous-direction de la doctrine et des ressources humaines/
bureau des sapeurs-pompiers volontaires et de l'engagement citoyen

• Bureau de la communication • Photos : Aurélien Dheilly/SDIS60 Arnaud Beinat/SDIS57,
Benjamin Steimes/Châteauroux Métropole • Graphisme : Sécurité civile, Avril 2024. ISBN 978-2-11-172376-4

Sapeur-pompier volontaire, un atout pour l'employeur

DISPOSITIONS EN FAVEUR DES EMPLOYEURS



Réduction d'impôt - mécénat

Les entreprises mettant à disposition du SIS des salariés SPV pour partir en intervention ou en formation pendant les heures de travail, tout en maintenant leur rémunération, peuvent bénéficier des dispositions relatives au mécénat. La réduction d'impôt est égale à 60 % du prix de revient de la mise à disposition (salaires + charges afférentes) dans la limite de 20 000 € ou de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé, réalisé par l'entreprise.

Le don doit être valorisé à son prix de revient, c'est-à-dire rémunération et charges sociales afférentes desquelles sont déduits les éventuels dédommagements versés par le SIS (subrogation de l'indemnité du sapeur-pompier).

Les relevés d'heures et formulaires d'attestation de don sont fournis par le SIS à l'employeur.

Références

- ▶ Article 238 bis du code général des impôts
- ▶ Article 45 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels

Réduction de la prime d'assurance incendie

L'emploi de salariés ou d'agents publics sapeurs-pompiers volontaires ouvre droit à une réduction de la prime d'assurance contre les incendies. Cet abattement est proportionnel au nombre de SPV dans l'établissement, dans la limite de 10 %.

Référence

- ▶ Article L723-19 du code de la sécurité intérieure

Subrogation

L'employeur peut être subrogé, à sa demande, dans le droit du SPV à percevoir ses indemnités en cas de maintien, durant son absence, de sa rémunération et des avantages afférents.

Les indemnités perçues ne sont assujetties à aucun impôt, ni soumises aux prélèvements prévus par la législation sociale.

Pour les missions réalisées lors de mobilisations par l'État, dans le cadre de renforts engagés hors du département du SPV, le montant des indemnités subrogées est doublé.

Références

- ▶ Article 7 de la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers
- ▶ Article 3-1 du décret n° 2023-543 du 30 juin 2023 modifiant diverses dispositions relatives aux sapeurs-pompiers

Secourisme au travail

Les sapeurs-pompiers volontaires titulaires de la formation de prompt secours peuvent obtenir le certificat de sauveteur secouriste du travail, après validation d'un module complémentaire spécifique à la prévention des risques professionnels et liés à l'entreprise.

Cette formation complémentaire, d'une durée d'une demi-journée, peut être organisée par le SIS à l'attention des sapeurs-pompiers volontaires bénéficiant d'une convention.

Par ailleurs, la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels permet la reconnaissance des compétences des SPV en matière de secours et soins d'urgence.

Ainsi, les sapeurs-pompiers volontaires titulaires de la formation leur permettant de participer aux missions de secours et de soins d'urgence aux personnes sont réputés remplir les conditions de formation leur permettant d'assurer les premiers secours aux salariés accidentés ou malades de l'entreprise dans laquelle ils travaillent.

Ces dispositions sont valables pendant toute la durée de l'engagement du SPV, et jusqu'à 24 mois après la fin de son engagement en tant que SPV.

Référence

- ▶ Article L1424-37-2 du code général des collectivités territoriales

Les Points d'Apport Volontaire

PAV



Développement des points d'apport volontaire dans votre commune – Allemagne En Provence



Depuis 2023, DLVAgglo développe le nombre de PAV sur les communes du territoire pour envisager un passage en « **Tout Point d'Apport Volontaire (PAV) - Tous flux** ».

Cela consiste à regrouper sur des points identifiés et pertinents, tous les types de déchets en colonnes aériennes : ordures ménagères résiduelles (actuellement en bac), emballages/papier, verre. Le passage en tout PAV va très bientôt être mis en place près de chez vous.

Ecologique

Les trajets camions se concentrent sur des points de collecte précis. Les camions circulent moins et collectent plus, ce qui réduit significativement l'empreinte écologique de la collecte des déchets ;

Sécuritaire

La collecte en PAV réduit les risques pour les agents de collecte d'être en contact avec des déchets dangereux ou potentiellement contaminés, mais également les risques de blessures en manipulant les sacs poubelles individuels ;

Pratique

Les PAV sont placés à des endroits stratégiques et en libre-accès. De plus, tous les flux sont regroupés sur un seul et même point de collecte, facilitant nettement le geste de tri ;

Economique

Elle permet de réduire les coûts liés à la collecte des déchets, notamment en termes de main-d'œuvre, de carburant et de maintenance des camions de collecte. De plus, l'augmentation du tri réalisé par le passage en tout PAV entraîne mécaniquement une baisse des coûts liés à l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles.



Adresse du PAV le plus proche :

Plan →

[illegible]

Mobilité

DLVAgglo s'est associée avec l'entreprise KAROS pour le déploiement d'une **plateforme de covoiturage au quotidien** ! L'application, disponible sur tous les smartphones, est active depuis le 1er septembre.

DLVAgglo assure la prise en charge des trajets sur l'ensemble de son territoire :

- le conducteur pratiquant le covoiturage perçoit 2 € par passager, pour un trajet allant de 2 à 20 km
- le passager paie son trajet 0,5 € au lieu de 2 € jusqu'à 20 km, puis 10 centimes par km au-delà. Il est assuré de son retour en cas de trajet annulé



Le covoiturage quotidien n'a jamais été aussi simple !

01 Téléchargez Karos 📱

02 Créez votre compte en renseignant votre adresse de domicile et de travail

03 C'est parti ! Covoiturez avec qui vous voulez dans l'app 🚗

Vos covoitureurs vous attendent déjà 🚗



Pour télécharger l'appli Scannez-moi 📱

FRANCE NATION VERTE FONDS VERTE
Aut - Vélo - Vélo - Vélo

Google Play

App Store

PLUS D'INFOS SUR
DLVA.fr
04 92 70 34 00

Pour lutter tous ensemble contre le réchauffement climatique tout en sauvegardant le pouvoir d'achat de chacun changeons notre regard sur la voiture. Parce que le covoiturage c'est bon pour notre planète et pour notre pouvoir d'achat.

Alors n'hésitez plus, inscrivez-vous en téléchargeant sur votre smartphone l'application KAROS et profitez gratuitement de ce service.

**Pour plus d'information,
Service Mobilité :
04 92 70 34 00**

Octobre Rose 2025



Cet évènement, placé sous le signe de la solidarité et de la prévention, a rassemblé les habitants d'Allemagne-en-Provence et des villages alentours le samedi 11 octobre.

Le soleil nous a gâté et a réchauffé nos cœurs car nous avons passé une très agréable journée ensemble, autour de diverses activités.

Je voudrais remercier tous ceux qui ont participé à cette journée :

Merci à Frédéric Zanutel qui, comme chaque année, s'est occupé d'organiser le concours de boules.

Merci à Christophe Bartolo, qui a eu la gentillesse de nous aider tout au long de la journée.

Merci aux artisans, commerçants et commerces ambulants qui, grâce à leurs dons, ont permis d'organiser une tombola .

Merci à la jeune troupe de théâtre « Karabatchine » qui, grâce à leur pièce « La malédiction des Atrides » , (passage de la mythologie grecque revisité et dépoussiéré) nous a offert un moment de détente, de rire et de partage.

Merci à Mme Lederer, ostéopathe à Allemagne.

Merci à Nathalie, de la Ligue contre le cancer, qui a été présente toute la journée.

Merci à tous ceux qui de près ou de loin, sont venus prêter main forte pour l'organisation car sans vous tous , cette journée n'aurait pas pu avoir lieu.



Tous les gains récoltés sont reversés à la ligue contre le cancer domiciliée à Digne-les-Bains
Nous espérons que cette journée **OCTOBRE ROSE** pourra à nouveau être organisée l'année prochaine, dans une ambiance aussi belle et chaleureuse .



Nouveau sur le village



La Naturopathie

Je m'appelle Carine GOYHENEIX, préparatrice en pharmacie, je suis passionnée par les approches naturelles.

Ayant toujours privilégié les plantes et le naturel pour soulager les maux du quotidien de ma famille et de mes proches, j'ai décidé de me former et de devenir Praticienne Naturopathe.

La naturopathie est une approche holistique, qui considère chaque personne dans sa globalité, corps, esprit et émotions.

Rétablir l'équilibre naturel en prenant en compte tous les aspects de la vie : alimentation, hygiène de vie, émotions, environnement et bien-être intérieur, en identifiant les causes.

Quelques spécialités sont la gestion du stress, les troubles du sommeil, la baisse de vitalité, troubles digestifs, la diminution des tensions et des raideurs articulaires, la santé de la peau.

J'utilise la phytothérapie, l'aromathérapie, l'homéopathie, les fleurs de Bach, les bienfaits de la mer, le massage crânien, des conseils en nutrition et des techniques de relaxation pour soutenir votre santé et votre bien-être.

Je vous invite à visiter mon site, je suis à votre écoute pour un accompagnement personnalisé.

<https://www.naturopathe-carine-goyheneix.com/>

mail: naturo.cg@gmail.com

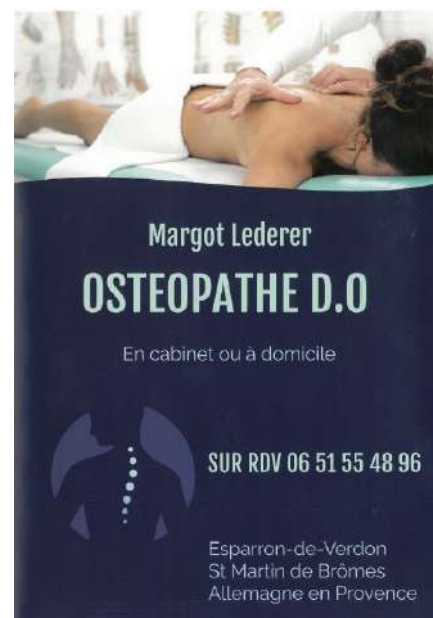
Ostéopathie

Nous accueillons une nouvelle professionnelle de santé au sein du village.

Madame Margot LEDERER, ostéopathe diplômée, s'installe et propose désormais ses consultations sur la commune.

Elle met à disposition son flyer ci-contre afin de faciliter les contacts et les prises d'information.

Bienvenue à toutes les deux et belle réussite dans vos projets professionnels.



Vous êtes nouveaux sur la commune ?

Artisans, commerçants, professionnels de santé ou autres activités :

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie pour figurer dans un prochain bulletin municipal.

Les associations



Les Temps du TAO

Retrouver équilibre, vitalité et sérénité à Allemagne-en-Provence

Depuis plus de treize ans, **Les Temps du Tao** fait battre à Allemagne-en-Provence le cœur tranquille des arts chinois du corps et de l'esprit. Fondée en 1993, l'association invite chaque semaine les habitants à se reconnecter à l'essentiel à travers ses **ateliers de Qi Gong, de Tai Chi et de Méditation**.

Ces moments sont guidés par **Joël Garnier**, président et animateur de l'association, **pratiquant les arts du Tao depuis plus de 35 ans** et **thérapeute en médecine chinoise depuis 18 ans**.

Son enseignement allie profondeur et simplicité, enracinement et ouverture.



Qi Gong & Tai Chi : la voie du corps vivant

Sous leurs mouvements lents et paisibles, ces deux disciplines cachent un art millénaire : celui de **faire circuler l'énergie vitale**, le *Qi*, dans tout le corps.



Le **Qi Gong** – littéralement « le travail de l'énergie » – invite à ressentir le souffle intérieur, à détendre le corps et à éveiller la vitalité. Par des gestes souples et respirés, il développe la conscience corporelle, l'équilibre et la sérénité.



Le **Tai Chi**, souvent décrit comme une méditation en mouvement, est une danse fluide entre le ciel et la terre. Sa pratique harmonise les deux pôles du vivant : le Yin et le Yang, la douceur et la force, le repos et l'action.

Dans la tradition chinoise, la santé n'est pas seulement l'absence de maladie. Elle est **l'expression d'un équilibre intérieur** — celui d'un corps libre, d'un esprit paisible et d'une énergie qui circule sans entrave.

Pratiquer le Qi Gong ou le Tai Chi, c'est **reprendre contact avec sa vitalité naturelle**, avec ce mouvement profond qui nous relie à la vie.

Le groupe de pratique est ouvert à tous : débutants comme pratiquants plus avancés y trouvent leur place. Il est possible de rejoindre les cours à tout moment de l'année, dans une ambiance conviviale et bienveillante où chacun avance à son rythme.



Méditer pour se retrouver

Chaque **mercredi matin**, les ateliers de **méditation** ouvrent un espace de silence et de présence.

On y apprend à **ralentir**, à **écouter son souffle**, à **sentir la vie qui circule**, tout simplement.

La méditation, telle qu'elle est proposée ici, n'est pas une technique, mais une expérience : celle d'un **retour à soi**, d'un **apaisement émotionnel**, d'une **ouverture du cœur**. Elle aide à clarifier l'esprit, à alléger les tensions et à cultiver un rapport plus doux à la vie.



Un rendez-vous avec soi-même

Les Temps du Tao, c'est avant tout une invitation :
celle de prendre un moment pour soi,
de se reconnecter à son corps,
de respirer,
et de redécouvrir ce lien simple et précieux entre santé, énergie et conscience.

Les ateliers se déroulent dans une atmosphère conviviale, respectueuse et ouverte à tous, sans exigence de niveau ou de condition physique.

Que vous cherchiez à **entretenir votre vitalité**, à **retrouver un équilibre intérieur**, ou simplement à **vivre plus en harmonie avec vous-même**, les arts du Tao vous tendent les bras.



Les Temps du Tao – Allemagne-en-Provence



Qi Gong / Tai Chi : mardi matin et jeudi soir



Méditation : mercredi matin



Animé par Joël Garnier – Pratiquant des arts du Tao depuis 35 ans



Renseignements et inscriptions : 06 50 37 11 39 – joel.garnier0306@orange.fr



Les Minots : Une association qui dynamise la vie culturelle des villages du RPI

Active depuis plusieurs années, l'association **Les Minots** joue un rôle important dans l'animation des villages du RPI en proposant des événements fédérateurs, accessibles à tous et centrés sur la culture, la créativité et la convivialité.

Chaque année, Les Minots organisent un **spectacle de rentrée** qui marque le début de leurs activités. Ce rendez-vous permet de favoriser l'éveil culturel des plus jeunes. Cette année "Savon fou" de la Cie Le cirque à l'envers a fait rêver petits et grands.

L'association place le **lien social** au cœur de son action. Les événements proposés sont pensés pour rassembler les habitants, encourager les échanges intergénérationnels et renforcer la cohésion des familles. Grâce à une équipe de bénévoles investis, Les Minots créent des espaces de rencontre qui contribuent à la dynamique locale.

L'un des temps forts de l'année est sans conteste le **carnaval**, qui est devenu un rendez-vous incontournable, apprécié pour son ambiance joyeuse et participative. **Il aura lieu à Allemagne cette année le dimanche 8 février.**

Autre événement phare, la **kermesse, qui aura lieu le 14 juin à Montagnac**. Elle réunit chaque année petits et grands autour de nombreux jeux, ateliers, stands et gourmandises. Cette journée familiale et conviviale permet également de soutenir les projets futurs de l'association.

Par ses actions, **Les Minots** contribuent pleinement à la vitalité des villages du RPI et au développement d'une culture accessible à tous. Toute l'équipe se réjouit de vite vous retrouver lors des prochains événements.

Le Syndicat d'Initiative :

La fin d'une belle aventure

Le 23 mai 2025, le Syndicat d'Initiative d'Allemagne en Provence tenait sa dernière assemblée générale ; celle-ci avait pour objectif de voter la dissolution de l'association.

La fréquentation touristique en baisse depuis quelques années, le manque de bénévoles pour assumer les permanences et les activités d'animation du village ont tout naturellement conduit à cette décision.

Durant 23 années, une belle aventure humaine, touristique et culturelle s'est déroulée à Allemagne en Provence.

Flash-back de 23 ans !

En 2002, Arlette Arnoux, qui avait bien compris l'intérêt de développer un pôle touristique pour faire connaître le village, créait le Syndicat d'Initiative.

Comme depuis 1985, elle se consacrait déjà aux activités culturelles du village, la nouvelle association les a poursuivies.

En effet en 1985, suite à la demande du Comité de fêtes, Arlette en reprit les rennes.

La nouvelle équipe organisa, non seulement la St Marc mais ajouta nombre d'activités : concerts, soirées à thème, la balade VTT, des Vide-greniers, des fêtes du Livre et la confection de chars.

Elle participa aux Oralies pendant deux ans (Activités d'une semaine proposant dans chaque village, une journée à thème et une soirée contée).

Par la suite, elle mit en place la Fête Provençale avec un thème différent chaque année.

N'adhérant plus à l'ambiance de la Fête de la St Marc, Arlette décidait de quitter le Comité de Fêtes.

Et c'est ainsi qu'en 2002, le Syndicat d'initiative a été créé conservant la balade VTT, avec Albert Pierrisnard , tandis que la Fête Provençale restait du ressort du Comité des Fêtes.

Une pensée toute particulière pour les époux Avelle, Ferrari, Bombled, Erminelli, Reynaud, Giraud, Zanutel, Guerrini, Cadel, Mercera, Savéant, Descamps, La Rocca, Troin, Arnoux-Ravel, Costes, Ours, ainsi que pour Jeannine Granet, Odette Mergerie, Christiane Mouette, Christine Millier, Annie Vincent, Jo di Russo et Francis Gaudemard, qui ont participé à la réussite de ces manifestations, et également pour tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à leur organisation.

Épinglons quelques dates importantes :

2002 Création du SI

L'association est reconnue par l'ADT, les OT et le Parc. Plus tard par la DLVA en 2016

Mais en 2002, l'association ne dispose pas encore de local pour accueillir les touristes ; un local sera disponible en 2005 et mutualisé avec la poste.

Il est aménagé sommairement et bénéficiera d'un superbe placard en 2016.

2005 La première plaquette d'Allemagne en Provence est imprimée.

2009 Un site Internet « SI Allemagne » est construit. Mais très coûteux, il est fermé et remplacé en 2015 par un site moins coûteux élaboré par les soins des bénévoles. Lui-même, abandonné et remplacé à son tour par un compte Facebook, plus « moderne » !

2011 Un « Guide Touristique » reprenant toutes les infos pratiques et locatives sur Allemagne et une plaquette avec les activités sur le village sont élaborés.

2017 A la demande de la Mairie et suite à la démission du Comité des Fêtes, le SI organise la St Marc et les repas « Paëlla » et « Grillades » ainsi que l'accueil de l'Orchestre Eric Roy.

En juin 2021, fières du travail accompli en plus des activités du SI, l'association remet au nouveau Comité des Fêtes, les documents comptables et la somme de 16000€. Leur permettant ainsi un bon départ malgré les maladroites de passage de relais !

2023 La DLVA propose d'élaborer un nouveau dépliant avec le Syndicat d'Initiative.

2025 Dissolution de l'association

Durant 23 années, les bénévoles ont tenu des permanences, renseigné les touristes sur les possibilités de visites, d'hébergements, de commerces du village et des environs.

Elles ont participé à des réunions de l'ADT, des OT, du Parc, à des formations pour acquérir plus de compétence ...

Elles ont veillé à promouvoir les activités par les Médias et par l'affichage dans les villages voisins...

Elles ont veillé à un accueil chaleureux lors des repas ou autres manifestations...

Durant 23 années, elles ont proposé des activités aussi nombreuses que diversifiées !

Et à tous les esprits grincheux qui persistent à croire que les vide-greniers étaient les seules activités proposées, la liste suivante devrait les interpeller !

Ont été organisés :

- des événements sportifs comme le VTT au profit de l'Association Tournesol ou de l'UNICEF et les balades dans le cadre d'Octobre Rose
- des concerts, classiques, jazz, pop, chansons françaises, guitares, pianos ... avec de « peintures » telles que Virginie Kaepelin et ses collègues ou Idylum originaires de Roumoules ou encore Bratislava (pour ceux qui s'en souviennent)
- des concerts pour épauler la Mairie comme ceux de la DLVA et des Poètes des Hautes Terres ou des concerts pour épauler l'Association de la Sauvegarde du Patrimoine d'Allemagne en Provence
- du théâtre avec des compagnies locales ou autres (Pogne en Poche, Serge Arnaud, Laurent Kérusoré ...)
- des soirées comme le Printemps des Poètes, le spectacle du Crieur du Verdon, des soirées contées, des projections de films, des conférences
- des fêtes comme la fête de la Truffe, la fête du Parc, la fête du Colostre, les Caminades
- des journées du Livre
- des foires artisanales et de producteurs
- des bourses aux jouets
- la vente du Muguet le 1er MAI
- le concours « Fleurissons Allemagne »
- des repas comme le traditionnel Couscous (depuis 2014) et la Soupe d'Epeautre
- des lotos
- et bien sûr ... des vide-greniers

Pour les avoir soutenus depuis tout ce temps par une adhésion, par une présence, les bénévoles du SI remercient les villageois d'Allemagne en Provence.

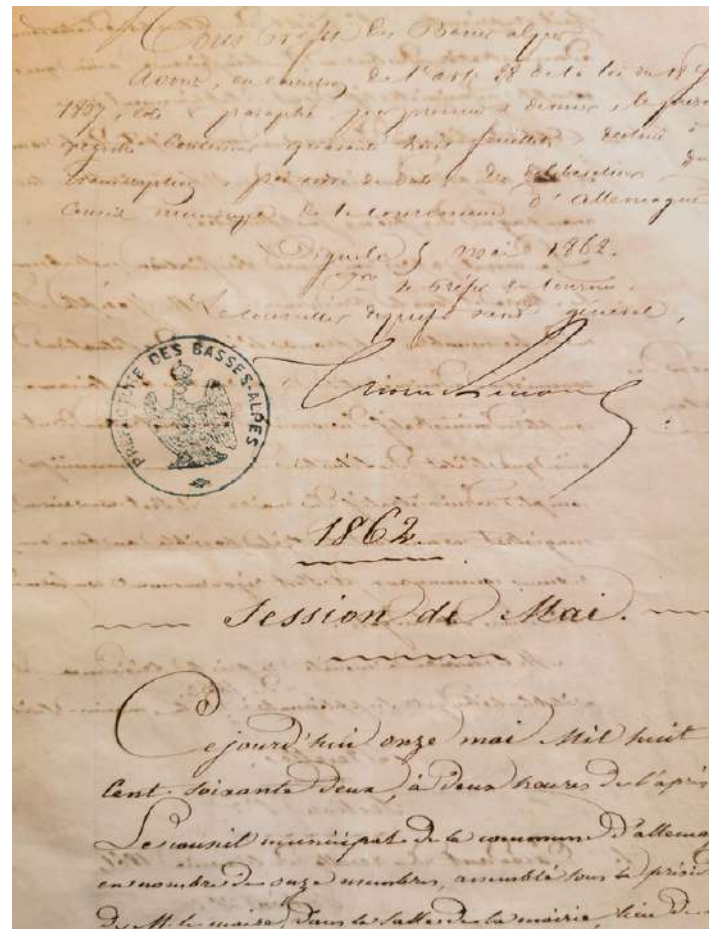
Pour l'ensemble des bénévoles,

Arlette Arnoux-Ravel et Jocelyne Descamps-Maiello

Histoire

Compte rendu de décisions de conseils municipaux d'Allemagne sous le Second empire

« L'an mil huit cent soixante deux et le seize du mois d'août, dans la salle de la mairie de la commune d'Allemagne, s'est réuni le conseil municipal, sur convocation de Mr l'adjoint, GOUIN César, pour procéder à l'installation de Mr OURSE Melchior, nommé maire de cette commune en remplacement de Mr ARNOUX André, démissionnaire. Mr l'adjoint a donné lecture de l'arrêté préfectoral et a invité Mr OURSE à prêter serment en qualité de maire. A cet effet Mr OURSE étant debout et la main droite levée, a prêté serment dont la teneur suit : « Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'empereur ».



Août 1862 « Le conseil vote la somme de trois cent francs pour les salaires des gardes champêtre durant l'exercice mil huit cent soixante trois ».

Il s'agit donc d'un salaire annuel, le conseil a dû reconduire pour 1863 le montant du salaire de 1862. Il n'y a pas de précision sur le nombre de gardes champêtres à Allemagne pour cette période.

Sous le Second Empire (Napoléon III), le garde champêtre incarnait la présence de l'État dans les campagnes. Dans beaucoup de villages, il était souvent le seul représentant permanent de l'autorité publique avec le maire et le curé. Le garde champêtre en France jouait un rôle essentiel dans la vie rurale et communale. C'était un agent communal chargé de faire respecter les lois, règlements et arrêtés dans les campagnes.

Le garde champêtre devait : Surveiller les biens communaux (forêts, champs, pâturages, routes, rivières, etc.) ; Empêcher et constater les infractions rurales : vols de récoltes, dégâts causés par le bétail, coupes illégales de bois, braconnage, pêche interdite, etc. ; Maintenir la tranquillité publique dans les villages et hameaux ; Participer, au besoin, à la poursuite des malfaiteurs avec la gendarmerie.

Sous l'autorité du maire, il devait : Faire exécuter les arrêtés municipaux (hygiène, entretien des chemins, police des foires et marchés, etc.) ; Signaler toute infraction aux règlements locaux ; Assister le maire lors des opérations administratives (recensement, élections, affichage des actes officiels).

Le garde champêtre avait compétence pour dresser procès-verbal de toutes les infractions aux lois et règlements ruraux.

Ces PV, transmis au maire et au juge de paix, servaient de base aux poursuites judiciaires.

C'était donc un auxiliaire de la justice dans le monde rural. Il exerçait aussi des fonctions de crieur public : Il parcourait les rues pour publier à haute voix les décisions de la mairie, les avis publics, ventes, adjudications, etc. Il pouvait aussi afficher les avis sur les panneaux municipaux.



Août 1862 « Le conseil vote la somme de quarante cinq francs pour payer M BAGARRY d'une indemnité de logement de l'instituteur, et poursuit l'indemnité partant de 1861 et la reporte sur l'année 1862 ».

Nous ne trouvons pas la mention du salaire complet de l'instituteur mais on peut l'estimer au même niveau que le salaire du garde champêtre, soit environ 300 francs par an. L'indemnité devait lui servir à se loger car la commune n'avait peut être pas de quoi le loger à cette période où l'école actuelle n'était pas construite.

En 1862, le rôle d'un instituteur de village en France était à la fois éducatif, moral et social. C'était une figure essentielle de la vie rurale, bien au-delà de la simple instruction des enfants. L'enseignement primaire en 1862 n'est pas encore totalement gratuit ni obligatoire (cela viendra avec les lois Ferry de 1881–1882), mais les bases ont été posées par la loi Guizot de 1833, qui oblige chaque commune à entretenir une école primaire de garçons.



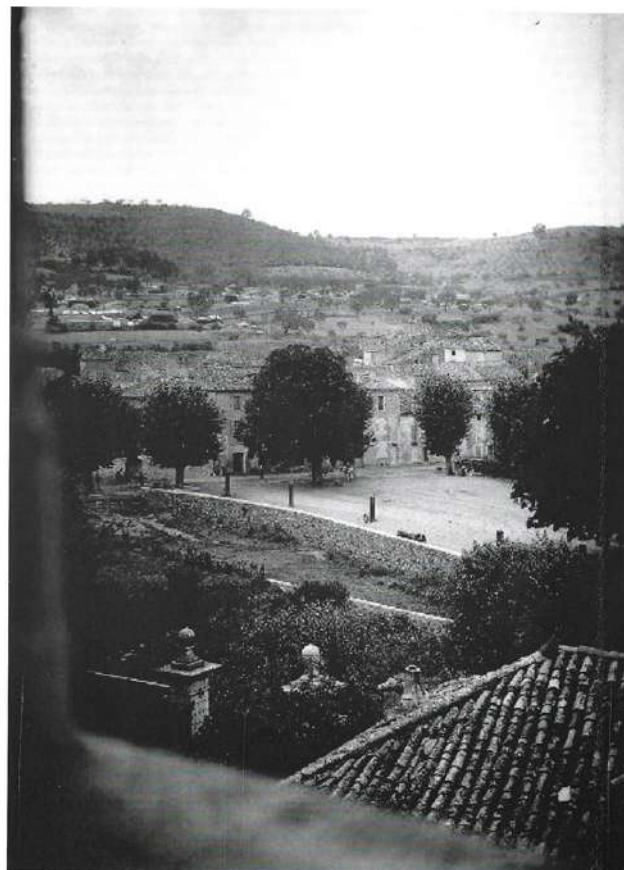
L'instituteur devait : Apprendre à lire, écrire et compter aux enfants du village. Enseigner des rudiments d'histoire, de géographie, de morale et d'instruction civique. Initier les élèves à des notions pratiques (mesures, agriculture, parfois dessin ou chant). Les manuels scolaires étaient souvent dictés par le ministère et très moralisateurs, mettant en avant la religion, la patrie et le travail. Il devait enseigner la morale chrétienne et souvent faire réciter le catéchisme. Il travaillait sous la surveillance du curé, surtout dans les villages : l'instituteur et le prêtre représentaient deux pôles d'influence sur la jeunesse. Dans un petit village, l'instituteur était souvent : Le seul homme instruit du lieu, avec le curé et parfois le maire. Parfois secrétaire de mairie, chargé d'écrire les actes officiels, tenir les registres, lire et rédiger les lettres pour les habitants. Une figure de référence morale, censée donner l'exemple par sa conduite, sa tenue et son langage.

Il était un intermédiaire entre l'administration et les habitants, parfois consulté pour des affaires locales. Le salaire était faible (souvent moins de 500 francs par an). Il logeait dans une "maison d'école" : une salle de classe attenante à un logement modeste. L'école accueillait souvent plusieurs niveaux dans une seule classe (de 6 à 13 ans). Les hivers étaient durs, les fournitures rares, et les parents n'envoyaient pas toujours les enfants régulièrement, surtout pendant les travaux agricoles.



ACHAT DE LA PLACE DU VILLAGE

« L'an mil huit cent soixante deux et le deux du mois de novembre, à neuf heures du soir, Mr le maire a exposé au conseil qu'il était très urgent de faire l'acquisition d'une parcelle de terrain attenant au chemin de Valensole pour en faire une place publique qui donnerait beaucoup d'agrément au pays et présenterait de grands avantages pour tous les habitants, « surtout le premier jour de faire commerce ». Mr le maire émet le vœu que ce terrain soit acheté par la commune et vote à cet effet à l'unanimité la somme de deux mille neuf cent francs pour l'achat de ce terrain et serait d'avis de faire parler à ce nouveau cours le nom de «Le cours Ginet» en mémoire des bienfaits que Mr le Préfet répand chaque jours sur nos «récoltes» ».



Novembre 1862 « Le conseil vote aussi la somme de six cent francs pour réparation de la chapelle de St Marc, qui existe dans notre commune, dans l'intégrité, mérite qu'elle soit tenu dans un état de conservation convenable »



Novembre 1862 « Le conseil vote la somme de trois cent francs pour le pavage des rues »



Novembre 1862 « Le conseil vote la somme de cent cinquante francs pour établir une passerelle sur la rivière du colostre »

Sûrement en attendant la construction du pont actuel qui doit dater d'environ 1867. L'ancienne barrière du pont, changée en 2023, portait la date de 1867.



Novembre 1862 « Le conseil vote la somme de trente francs pour réparations à l'horloge de la commune et celle de vingt francs pour faire quatre barreaux de fers à la fontaine devant servir à appuyer les cruches et autres objets à puiser l'eau »



FONTAINE : En 1862, une fontaine de village en France avait une importance essentielle, à la fois pratique, sociale, sanitaire et symbolique.

Une nécessité vitale et pratique, source principale d'eau potable : à cette époque, la plupart des maisons rurales n'avaient pas l'eau courante. La fontaine était souvent le seul accès collectif à l'eau pour boire, cuisiner, se laver, ou abreuver les animaux.

Entretien de la vie quotidienne : les habitants y venaient remplir des seaux, des cruches ou des barriques. C'était un lieu de passage quotidien pour les ménagères, les enfants et les travailleurs. Un enjeu sanitaire : Avant les grands réseaux d'adduction d'eau (qui se développeront surtout à partir de la fin du XIX^e siècle), la fontaine représentait une avancée majeure pour l'hygiène publique.

L'État et les municipalités commençaient à se préoccuper de santé publique après les grandes épidémies de choléra (notamment celle de 1854-1855). Avoir une fontaine alimentée par une source propre et protégée était donc un signe de progrès sanitaire.

Une œuvre publique et symbole du pouvoir local : Les fontaines faisaient souvent partie des projets d'embellissement et d'amélioration du village décidés par le maire et financés par la commune ou l'État.

Une fontaine monumentale (avec bassin, statue, ou colonne) témoignait du dynamisme et de la prospérité du village, pour Allemagne, construite en 1847 elle témoignait aussi de la bienveillance du pouvoir royal (Louis Philippe). C'était aussi un point de repère central, souvent placé sur la place du village, près de l'église ou de la mairie, dans notre cas la mairie.



HORLOGE : Au 19^{ième} siècle, une horloge publique dans un village français avait une grande importance sociale, religieuse et symbolique. Régulation du temps et de la vie quotidienne. À cette époque, très peu de foyers possédaient une montre ou une horloge personnelle (les montres à gousset restaient chères). L'horloge communale, souvent installée sur le clocher de l'église ou le beffroi de la mairie, permettait à tous les habitants de régler leur journée : heures des offices religieux, ouverture du marché, horaires de travail agricole ou artisanal.

Au XIX^e siècle, la diffusion des horloges publiques s'accélère grâce aux progrès de l'horlogerie et à l'influence du chemin de fer, qui impose une mesure du temps plus précise et uniforme. Posséder une horloge communale devenait un signe de prestige et de modernité pour une commune. Dans certaines régions, c'était aussi une fierté civique : la commune investissait dans une horloge pour montrer sa prospérité et son attachement à l'ordre et au progrès.

Recette

Velouté de potimarron à la truffe



Ingrédients :

Pour 4 personnes - Temps de préparation 30 mn -

Temps de cuisson 40 mn

- potimarron - 4 petits
- truffe noire - 80 à 100 g
- crème liquide entière - 25 cl
- crème fraîche - 3 cuillères à soupe
- bouillon de volaille - 1 cube
- persil - quelques brins
- sel -
- poivre -

Préparez le bouillon de volaille (1 litre) et faites le bouillir.

Coupez un chapeau aux potimarrons puis retirez les graines et fibres. Prélevez délicatement la chair et découpez-la en petits morceaux. Plongez-la dans le bouillon et laissez cuire entre 20 et 30 mn.

Baissez à feu doux et incorporez les 3/4 des truffes finement émincées. Mixez à l'aide d'un mixer plongeant puis ajoutez la crème fraîche et le persil haché. Laissez mijoter à feu très doux 15 mn en remuant de temps en temps.

Hachez au couteau le reste des truffes. Préparez une chantilly salée et incorporez la moitié des brisures de truffe. Prélevez 2 cuillères à soupe de chantilly et incorporez-les délicatement au velouté de potimarron. Rectifiez l'assaisonnement en sel et poivre si nécessaire.

Versez le velouté dans les potimarrons évidés. À l'aide d'un poche à douille, déposez un peu de chantilly à la truffe à la surface de chacun et saupoudrez de brisures de truffe.

Dressez les veloutés de potimarron à la truffe noire sur les assiettes de service et servez bien chaud.

Bon appétit, . .

Jeux

Pour les adultes

2		6		5		9	3	
		7			6	4		
				3		7		8
				8				
8	6		5		9			
	1				4		9	
	3	8			1			
		4		2			8	
		5		7	3	1		6

			3	9				
8			1	5		6		
		6	2	8				7
9	8			7		1		5
2							4	
		3			9		2	
		9	7	6	3			
	7			1			6	
5	6						7	

Pour les enfants

Le labyrinthe

Guide les lutins jusqu'au Père Noël



Les intrus du Père Noël !

Le Père Noël prépare sa tournée... Mais quelques intrus se sont glissés parmi ses jouets et décorations !

Entoure les mots qui n'ont rien à faire dans la liste ci-dessous

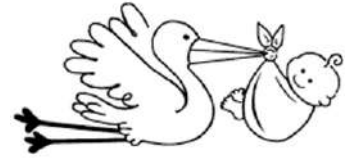
BONNET SAPIN RENNE
GUIRLANDE NEIGE
TRAÎNEAU
CHOCOLAT
CADEAU MOUSTIQUE ÉTOILE
CLOCHE PINGOUIN CHAUSSETTE
FUSÉE LUTIN FLOCON ORANGE



Réponse : MOUSTIQUE, FUSÉE, TELEPHONE

État-Civil

Naissances



Ezzio, Fabio, Désiré GRIFFART né le 7 août 2025

Nathan, Emmanuel, Francis PIGNET GIUDICI né le 12 août 2025

Léon, Jean, Stéphane RAMU POCHER né le 4 novembre 2025

Bienvenue et félicitations aux heureux parents !

Mariage

Frédéric GRIFFART et Laura VOTO le 30 août 2025

Félicitations aux nouveaux mariés !



Décès

Anne-Marie, Pierrette BOULE veuve REMY décédée le 24 août 2025

Raymond, Gabriel GOUDISSARD décédé le 21 septembre 2025

Clotilde GUERRINI décédée le 21 octobre 2025

Alain MICHEL décédé le 1 décembre 2025

Toutes nos condoléances aux familles.



Infos Pratiques

Mairie :

☎ 04-92-77-43-10

💻 mairie@allemagne04.com

Horaires d'accueil du public :

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00

Agence Postale Communale :

☎ 04-92-75-02-61

Horaires d'accueil du public :

du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00
le samedi 8h30 à 12h00

École Philippe Mensang :

☎ 04-92-77-49-22

DLVA :

☎ 04-92-70-34-00

💻 accueil@dlva.fr

Gendarmerie de Riez :

☎ 04-92-77-85-16 ou 17

Pompiers :

☎ 18 ou 112

Médecin de garde :

☎ 15

Médiathèque :

☎ 04-92-72-39-32

Horaires ouverture :

Les jeudis :

Hiver : de 14h00 à 17h00

Été : de 15h00 à 18h00

Les samedis :

Hiver : de 14h00 à 16h00

Été : de 15h00 à 17h00

Commerces ambulants :

Jeudi soir : Pizza Flo

☎ 07-65-84-93-97

Dimanche soir : Pizza Dédé

☎ 06-08-50-85-39



* 0,15€/Crona Régularisé par prime 2016. Du lundi au samedi de 9h à 18h.

